

3 questions à

Jean-Marie Le Méné*

« Le nouveau test de dépistage de la trisomie est dangereux ! »

Un nouveau test de dépistage de la trisomie 21 a été mis sur le marché dans quatre pays européens et pourrait arriver en France. Êtes-vous inquiet ?

Ce diagnostic est présenté comme un progrès pour deux raisons : effectué à partir du sang de la mère, à six ou sept semaines de grossesse, il est fiable ; et il évite l'amniocentèse, pratiquée à partir de la 14^e semaine, qui entraîne 1 % de fausses couches. Or, c'est peut-être difficile à admettre, un progrès technique n'est pas forcément un progrès médical.

Pouvez-vous préciser ce point ?

Le test pourrait éliminer tous les fœtus trisomiques en opérant une sorte de rafle sélective. Les avortements se passeraient

plus tôt qu'aujourd'hui. Ils ne relèveraient plus de l'interruption médicale de grossesse (IMG), qui doit être justifiée, mais de l'IVG (interruption volontaire de grossesse). Ils ne seraient donc plus comptabilisés. Les dérives eugénistes seraient indécélables !

Vous alertez aussi sur les liens entre les laboratoires et certains praticiens de la fonction publique...

La mise sur le marché de ce diagnostic représente un énorme enjeu financier. En France, potentiellement, 1 milliard d'euros. Parmi les professionnels favorables à ce test, certains ont des liens avec des laboratoires pharmaceutiques. Sont-ils indépendants ou ont-ils un intérêt à la commercialisation ? ●

RECUEILLI PAR MARIE-CHRISTINE VIDAL

* Président de la Fondation Jérôme-Lejeune.